



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution climat-énergie

Question écrite n° 58946

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conséquences de l'instauration d'une taxe carbone pour les intervenants à domicile utilisant leur véhicule. En effet, des compensations à cette taxe seraient prévues pour les personnes privées et certaines professions. Or il n'a pas été question d'un calcul spécifique de compensation pour les personnes obligées de travailler avec leur voiture employées par des associations ou travaillant en CESU et qui ne peuvent pas bénéficier de véhicule de fonction (aides à domicile, garde d'enfants à domicile...). Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il envisage une compensation pour ses personnes et sous quelle forme.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58946

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8966

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)